

Cahier de doléances du Tiers État de Dalstein (Moselle)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances de la communauté de Dalstein.

Réduits à la dernière des misères par le posant fardeau des impôts ainsi que du nombre d'autres charges non moins accablantes, il ne nous reste plus, pour ainsi dire, qu'une vie languissante, dont nous offrons volontiers la dernière goutte de sang au roi bienfaisant qui nous gouverne ; et puisqu'il daigne nous permettre de lui exposer nos maux, lui en indiquer les remèdes et les moyens de pourvoir aux besoins de l'État, nous allons le faire avec cette confiance filiale que nous inspirent ses vues charitables et paternelles.

Les impôts, quoique poussés, pour ainsi dire, à l'extrémité, seraient encore supportables, peut-être même susceptibles d'augmentation ; il s'agit seulement de s'entendre et s'entr'aider. Que Sa Majesté daigne faire quelques sacrifices de son côté, que les peuples en fassent de même, et bientôt on verrait renaître l'abondance et la prospérité. Quels sont donc ces sacrifices ?

1°. Que Sa Majesté nous accorde le libre commerce du sel, et au prix de l'étranger ; par là notre bétail augmenterait dans peu ; il serait sain et robuste, capable d'amender et cultiver, comme il faut, des terres qui depuis longtemps ne sont qu'écorchées et qui devraient rendre au moins le double de leur produit actuel.

2°. Qu'elle supprime les marques des fers et des cuirs, qui sont d'une première nécessité pour les gens de campagne et dont les droits exorbitants ne laissent pas de les énerver.

3°. Quelle réforme l'administration actuelle des eaux et forêts ; qu'elle en établisse une meilleure et à un prix beaucoup plus modéré.

4°. Quelle interdise pour toujours la sortie des bois à l'étranger.

5°. Qu'elle recharge les gros décimateurs de la reconstruction et de l'entretien des nefs des églises paroissiales, puisque dans l'origine le tiers de la dîme était affecté ad hoc.

6°. Que le roi supprime les privilèges des deux premiers ordres du royaume ; qu'il les fasse payer à proportion de leurs forces et facultés.

7°. Puisqu'anciennement dans les temps de crise et de nécessité on vendait même les vases sacrés des églises pour subvenir aux besoins de l'État et des pauvres, que le roi fasse entrer dans ses trésors les revenus de tant de riches commendes qui viennent à vaquer journellement.

8°. Qu'il érige la province en pays d'États ; qu'il supprime toute finance, même celle de la magistrature ; qu'il accorde un cours libre au mérite et à l'émulation.

9°. Qu'il supprime l'édit concernant les clôtures des regains.

10°. Qu'il interdise la sortie des blés dès que le quintal passe les 8 livres.

En signe de reconnaissance, ¹ les ménages les plus pauvres de la communauté s'offrent à payer annuellement à Sa Majesté un écu de plus, les médiocres 6 francs, les laboureurs et les plus aisés 9 à 12 livres (al. francs). 2°. Pour aider Sa Majesté au remboursement des finances à supprimer, la communauté offre les deux tiers du produit de son quart de réserve.

¹ 1°